

Le Mouton NOIR

Journal départemental



n°7

93

la
cgt

Finances
Publiques

dgfip.cgt.fr/93

EDITORIAL

2018 : unis, nous serons invincibles

Tout d'abord, la CGT FIP 93 vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

A peine entamée, l'année 2018 s'annonce déjà comme une année charnière pour le devenir de notre administration comme pour le devenir de l'ensemble des salariés.

On constate les premières applications de la loi Travail XXL imposée par ce gouvernement avec PSA et Pimkie qui annoncent l'utilisation des nouveaux dispositifs de « rupture conventionnelle collective » pour déguiser les licenciements collectifs, et faire une machine à fabriquer des chômeurs.

Notre administration n'est pas en reste, avec la déclinaison des suppressions d'emplois : 1650 en tout, dont 48 pour la Seine-Saint-Denis.

Autant d'emplois en moins pour les jeunes de ce pays, autant de souffrance au travail supplémentaire pour les fonctionnaires qui doivent absorber des tâches toujours plus lourdes sans les effectifs nécessaires.

La solution du gouvernement : CAP 2022, un comité d' « experts » nommés pour réformer la Fonction publique. Le programme de ce comité d'action publique 2022 est d'identifier des « réformes structurelles et des économies significatives et durables », sur l'ensemble du champ des administrations publiques. C'est dans ce but que le comité est invité à proposer des « transferts au secteur privé, voire des abandons de missions.

L'objectif est clair, c'est bien la poursuite du démantèlement de nos administrations, de la bascule vers le privé des missions rentables : les géomètres, à qui on ordonne de ne plus s'occuper de la gestion du plan cadastral, préalable au transfert vers le privé de la mission, la mise en place du prélèvement à la source qui entraînera le collectage par les patrons des impôts directement sur les salaires ou encore le ministre Darmanin qui annonce sans pression que le principe de séparation ordonnateur/comptable a fait son temps.

Autant de réformes menaçant directement notre rôle de service public. Pour pouvoir mettre en œuvre ces réformes, ce sont nos statuts qui sont attaqués, notamment la remise en cause de nos règles d'affectation et de mutations afin de permettre l'accélération des restructurations dans le cadre des fusions et des abandons de missions. Oui mais : de nombreuses grèves, du public et du privé contre cette politique éclatent dans tout le pays malgré les difficultés, malgré l'absence de relais médiatiques. Sur le département, à plusieurs reprises cet automne, les agents et leurs syndicats se sont mobilisés en nombre contre la casse du réseau, contre la casse du Code du Travail et de nos statuts. Et avec près de 700 signatures contre la réforme des règles de mutation, un nombre que nous n'avons jamais atteint pour une pétition, cela exprime largement le rejet des attaques en cours contre nos droits à une mobilité choisie.

L'Assemblée Générale du syndicat de décembre a été un franc succès avec plus de 80 agents présents qui tous ont exprimé leur combativité, qui ont discuté ensemble des revendications dans nos métiers et comment les faire aboutir. Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation et nous vous invitons à vous réunir dans les assemblées générales avec la CGT pour décider des suites de nos actions.

Rejoignez-nous, et construisons ensemble le syndicat CGT pour faire aboutir nos revendications !

Le Mouton **NOIR** Le Mout

DOSSIER

Nouvelle année : les « bonnes » résolutions de la DGFIP (sous domination présidentielle)

Quant certains décident d'arrêter de fumer ou de se mettre au sport, notre Direction, elle, préfère entamer un régime drastique...

1) Supprimer 1 600 emplois à la DGFIP, dont 48 sur la DDFIP 93. Et qu'on se rassure, notre Directeur général nous annonce que 2018 sera « une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes »...

2) Neutraliser la hausse de la CSG pour les fonctionnaires en 2018 et en 2019, grâce à une prime dont le montant sera ensuite gelé comme l'a précisé un décret du 30 décembre 2017.

3) Faire payer un jour de carence en cas d'arrêt maladie à partir du 1er janvier 2018. Cependant, le jour de carence ne s'applique pas lorsque l'agent n'a pas repris le travail plus de 48 heures entre deux congés maladie (Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 : article 115). L'administration est magnanime...

4) Façonner les règles de mutation pour que les agents soient à la disposition des directions nationale et locale. Ainsi, l'acceptation de la mutation se fait après le résultat des mutations en national, mais avant de connaître l'affectation en local.

5) Faire passer le délai de séjour entre deux mutations à 2 ans minimum. Ainsi, si vous obtenez une mutation en septembre prochain, vous ne pourrez pas muter avant septembre 2020 sauf situation de rapprochement. C'est donc un frein à la mobilité choisie des agents.

6) Elever la cotisation pour pension, pour les seuls actifs, à 10,56 % au 1er janvier 2018.

7) Dédier les centres d'appels au Prélèvement à la Source et renvoyer la charge de travail sur les centres, sans rien avoir prévu, excepté la tenue de groupe de travail en vue de prévoir la gestion de cette charge de travail supplémentaire.

8) Suivre les avis de la Commission Action Publique 2022, visant notamment à transférer au privé (offre d'appel pour la gestion par des entreprises privées des appels des contribuables), voir à abandonner des missions. La suspension du levé de bâti (mise à jour du plan cadastral) par les géomètres-cadastraux en mai 2017 annonçait déjà la couleur.

9) Abandonner la séparation ordonnateur/comptable car "Je (Gérald Darmanin) ne pense pas qu'il faille continuer dans les très grandes collectivités avec [cette] distinction", même si "peut-être que pour le monde rural et pour un certain nombre de collectivités qui ont besoin de conseils, il faut des agents [de la direction générale des finances publiques] qui puissent continuer à être là".



on NOIR Le Mouton NOIR

BREF !

LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LE 93

EVOLUTION NETTE DES EMPLOIS - PLF 2018 (SUPPRESSIONS + RENFORTS + REDEPLOIEMENTS)

PLF 2018 (suppressions brutes hors marge)	MARGE	EVOLUT IONS NETTES	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS												
			AGFIP	AFIG	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv Expert	A	B	Bgéo	C/AST	Chef de poste	TOTAL
-53	5	-48	0	0	0	-1	0	1	0	-2	-27		-19	0	-48

Ces suppressions sont minorées par la Direction qui argue que 15 postes correspondent au départ des collègues des ressources Humaines et que finalement on ne perd qu'une trentaine d'emplois, comme les années précédentes...

Niveau mouvement, réparation voir renforcement des SPF et de 4 SIE qui seront dotés d'une personne supplémentaire par service, et de la trésorerie amende avec 4 personnes. Sinon ce sont des suppressions de postes qui vont affecter presque tous les types de structures, parmi lesquels 10 SIP et 14 trésoreries. Le détail des suppressions, d'après les documents de la Direction, est visible sur le site CGT Finances Publiques 93.

Détournement des Centres de Contact : ne quittez P.A.S. !

Annonce à tous de M. Darmanin : 1er janvier 2019, mise en place du P.A.S. (Prélèvement A la Source) ; annonce « discrète » aux syndicats : les centres d'appels vont assurer la promotion l'information sur le prélèvement à la source, entraînant donc le retour des numéros des services locaux sur les feuilles d'impôts...

Ces éléments mis à part, rappelons que les Centres de Contact ont été créés pour décharger les services de la réception téléphoniques. Si leur efficacité est discutable, il est indéniable que leur mise en place s'est accompagnée de suppression de postes, la charge de travail ayant normalement diminuée. Si on suit la même logique, la charge de travail augmentant de fait, des postes devraient être créés...

Evidemment, personne n'y croit, et nous avons posé la question à notre Direction. Bien sur, elle est consciente du problème, et la mise en place d'un groupe de travail est évoquée. Ainsi, la solution actuellement envisagée est une équipe dédiée pour une journée à l'accueil téléphonique. Pour autant, personne ne viendra faire le travail pendant que nous serons en ligne ; mais que l'on se rassure, le ministre, dans sa petite lettre sur Ulysse, nous assure de son soutien dans la tâche qui nous incombe. Chouette...

La conscience professionnelle enfin récompensée

Alors que l'on doit toujours en faire plus en étant moins, la conscience professionnelle devient synonyme de preneur d'otage pour les fonctionnaires. En effet, comment faire juste ses horaires et, parallèlement, traiter ses missions avec toute l'attention qu'elles méritent ? Dans les conditions actuelles, c'est difficile au quotidien, alors en période de pic d'activité (comme disent nos cadres), cela devient impossible.

Tous les ans, en novembre, les collègues du service paye de la Direction du 93 doivent en un seul mois non seulement réaliser le travail du mois de novembre, mais aussi celui du mois de décembre. La seule solution : les heures supplémentaires, jusqu'à plus de 20 heures, dans une période où il est, sauf urgence, impossible de poser une journée de récupération. Une autre coutume, qui sans se répéter chaque année, revient souvent est celle de l'écrêtage des agents qui ont tenu à assurer la liquidation de nos payes, de celles des ministères sociaux et du rectorat de Paris. L'année 2016 n'a pas échappée à cette triste habitude de récompenser les collègues en leur supprimant des heures pourtant travaillées.

En 2017, ne voyant rien venir de bon et échaudés par les années précédentes, les agents du service dépense-rémunération se sont organisés, et se sont réunis pour discuter du problème. la CGT a été saisie pour les épauler. Une pétition a été rédigée, signée par tous et transmise à la hiérarchie. L'audience du 16 novembre dernier nous a permis d'interpeller le nouveau DDFIP sur ce sujet. Ne pouvant qu'être d'accord quant à la légitimité de la demande des agents, M. Dora s'est engagé à apporter une réponse rapide. Parole tenue : les agents ont obtenus d'être recredités de leurs heures sur le mois de décembre ou d'être payé en heures supplémentaires. Finalement, les pétitions, ça paye.

Droit à l'erreur : dernière macronade

Dans la loi de Finances 2018, devait être intégré le « droit à l'erreur » opposable à l'Administration. Pour l'instant il n'en est rien, le projet ayant été repoussé à 2018. Et cela méritait bien un grand débat parlementaire de 3 jours par d'éminents spécialistes pour légiférer... Mais qu'est-ce qui se cache derrière cette formule ?

Afin de simplifier et de fluidifier les relations entre l'Administration et les « usagers », personnes physiques ou personnes morales, le gouvernement cherche à modifier considérablement l'orientation de nos missions autour d'un concept : « la confiance ». D'une administration faisant respecter le droit et les obligations de chacun, nous nous dirigeons vers une administration de conseil et de services.

Oui, le droit à l'erreur est la boîte de Pandore qui permettra à un contribuable de bonne foi de rectifier, de réparer son erreur avec un intérêt de retard allégé avant ou pendant un contrôle. Aux oubliettes la finalité budgétaire et dissuasive du contrôle.

Le « droit à l'erreur » c'est aussi la généralisation des rescrits*, des contrôles à la demande. Ainsi, la charge de la preuve incombera de toutes les manières à l'Administration. La procédure contradictoire a vécu ses derniers moments, c'en est fini de l'idée que le contrôle était la contrepartie du système déclaratif. Dans le cadre d'un rescrit, il est même prévu que le demandeur joigne son projet de prise de position et l'absence de réponse de l'Administration pendant trois mois entraîne l'approbation de son projet.

On voit bien que le projet de loi « droit à l'erreur » répond à un seul et unique besoin : celui d'adapter l'Administration aux exigences du patronat. Et pendant ce temps le tourbillon des suppressions d'emplois continuera jusqu'à l'évanouissement total.

Merci patrons. Merci Macron.

* : Le rescrit fiscal est « une réponse de l'administration à la question d'un contribuable sur l'interprétation d'un texte fiscal (question de législation), ou sur l'interprétation de sa situation de fait au regard du droit fiscal (rescrit général). Cette procédure est ouverte, que l'on soit un professionnel, une association ou une collectivité territoriale ». (Source : impots.gouv.fr/portail/professionnel/rescrit-fiscal)

Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Numéro DGFIP : _____
Grade : _____	Échelon : _____ Temps Partiel : _____

Adresse personnelle	Adresse professionnelle
_____	_____
_____	_____
_____	_____
@ _____	@ _____
☎ _____	☎ _____

Signature	Date : _____	À renvoyer : Local syndical CGT, Centre des Finances Publiques 29 rue Parmentier 93100 Montreuil - Tél : 01 49 88 59 04
-----------	--------------	--



Section de la Seine-Saint-Denis

Je souhaite recevoir la presse syndicale :

à mon adresse administrative

à mon adresse personnelle